

CARMEN FLORENCE GAZMURI-CHERNIAK

NADEZHDA

EDURNE ET LA BANQUE X

Que diriez vous si vous payez et que face à la preuve d'avoir bien payé le créancier vous dit que vous n'avez pas payé?

Que diriez vous si vous montrez la preuve que votre chèque a été débité, mais pas encaissé pour solder votre compte ?

Que diriez vous si vos chèques sont confisqués pour vous inculper de non-paiement ?

EDURNE s'est vue face non seulement aux délits de la banque, mais à un chaos récurrent de ce qu'elle a nommé « pathologie bancaire »

Le dévoilement dans une pièce de théâtre des comportements psychiatriques d'une directrice d'agence est un sujet inédit dans la littérature de fiction et dans la réalité de la jurisprudence française.

Le monde moderne est uniformisé par les lois bancaires. Le client qui ne respecte pas ses obligations ne restera pas indemne s'il est un « mauvais payeur », il sera sanctionné par le non-respect de ses obligations et se verra asphyxié dans l'interdit bancaire, le fichage et les préjudices qui s'ensuivent.

Mais que se passe-t-il si les délits se produisent non en provenance d'un client, mais de l'abus de pouvoir et de la perfidie gratuite d'une directrice d'agence ?

Ce sujet est inédit de par le monde.

Les banques sont fautives de délits contre son propre personnel, mais jamais contre leurs clients.

Le sujet exposé dans cette œuvre de théâtre de l'absurde est un cas inédit en France, car jamais traité par des faits concrets identifiés dans la réalité, donc il n'existe point de référence dans les annales de notre jurisprudence. Dans cette pièce, les délits bancaires sont commis par une « directrice d'agence » qui par des raisons obscures, et de manière soudaine, elle s'acharne sans motif contre une seule cliente : EDURNE.

Les délits commis sans répit tout au long de 4 mois sont facilement caractérisés dans le langage bancaire : prélèvements indus, immixtion bancaire, confiscation des chèques destinés aux remboursements, violation de la loi de la consommation, agios fallacieux et menaces absurdes envoyées par de lettres recommandées, tous ces délits suivis de l'harcèlement permanent par des SMS et courriels et courriers recommandés, tout ce cirque administratif n'avait qu'un seul but : créer de manoeuvres délictuelles dans la création d'un faux découvert pour accuser EDURNE et bafouer son honneur.

« La directrice de la folie » a-t-elle poursuivi son plan maléfique ?

ISBN.

10 €

